

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 septembre 2023,

Objet : Location des terrains communaux de THEZILLIEU 2023 2024

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre à dix-neuf heures et douze minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt et un septembre deux mille vingt-trois.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 20

BILLON-BERTHET Claire, BOURGEAIS Didier, BROCHET Olivier, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FORAY Gaëlle, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole.

Membres absents excusés avec pouvoir : 7

BEVOZ Sébastien pouvoir à Madame Marie-Hélène PERILLAT
BORGEOT Joël pouvoir à Monsieur Alexandre LALLEMENT
GUILLERMET Maria pouvoir à Monsieur Jacques FUMEX
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à Monsieur Le Maire
LYAUDET Stéphane pouvoir à Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON
MARTINE Christine pouvoir Monsieur Gilbert LEMOINE
ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 2

BOYER Corinne
CRETIER Humbert

en présence de 20 conseillers, 7 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants,

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

Monsieur le Maire rappelle que des terrains communaux sont loués par des exploitants agricoles.

Monsieur le Maire propose, pour l'année 2024, la redevance comme suit, selon l'arrêté préfectoral du 25 juillet 2023, une hausse de 5,63 % par rapport à l'an passé, soit :

- Les terrains de classe 2 : 56,12 € l'hectare,
- Les terrains de classe 3 : 55,07 € l'hectare,
- Les terrains de classe 4 : 48,61 € l'hectare.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **PROPOSE** de retenir les locations ci-dessous dont le montant sera versé dans la Caisse du Receveur Municipal.

- **DECIDE** les locations suivantes :

- Parcelle VA 38 de 24 a 55 ca « Caronnière » classe 4

TOTAL : 24 a 55 ca

Appartenant à la section du Genevray –Thézillieu – Commune Plateau d'Hauteville, louée à Monsieur **GRIOT Bernard** pour un montant annuel de 11,93 euros.

Un bail sera consenti pour une durée d'un an à compter du 1^{er} novembre 2023 jusqu'au 31 octobre 2024.

- Parcelle WB 52 de 2 ha 59 a 18 ca « Les Devins » classe 4

TOTAL : 2 ha 59 a 18 ca

Appartenant à Thézillieu – Commune Plateau d'Hauteville, louée à Monsieur **VAROUX Guillaume** pour un montant annuel de 125,99 euros.

Un bail sera consenti pour une durée d'un an à compter du 1^{er} novembre 2023 jusqu'au 31 octobre 2024.

- Parcelle WZ 21 de 45 a 35 ca « les Verchères » classe 3

Parcelle VP 19 de 59 a 12 ca « la Claita » classe 2

Parcelle VP 21 de 16 a 80 ca « La Claita » classe 2

(surface totale 31 a 26 ca dont 16 a 80 ca exploitable, 14 a 46 ca étant le cimetière)

TOTAL : 1 ha 21 a 27 ca

Appartenant à Thézillieu – Commune Plateau d'Hauteville, louées à Madame **Marie MONIN** pour un montant annuel de 67,58 euros.

Un bail sera consenti pour une durée d'un an à compter du 1^{er} novembre 2023 jusqu'au 31 octobre 2024.

-**DONNE** pouvoir à M. le Maire pour signer les baux correspondants et procéder à l'encaissement des loyers.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire, Philippe EMIN

